



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 23707

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de la réforme de l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée. De nombreuses inquiétudes s'expriment sur l'avenir du maintien de ces enseignements compte tenu des réductions de moyens dans l'enseignement. Cet enseignement, en prise directe avec les réalités économiques et sociales, permet aux jeunes de mieux se situer au sein de la société dans laquelle ils vivent en affûtant leur sens de la synthèse et leur esprit critique. Dans un souci de pluridisciplinarité, il pourrait être question de l'introduction de cette matière, sous forme facultative ou non, dans les filières de baccalauréat S et L. Il constate en effet que les matières scientifiques ont dernièrement vu augmenter leur volume dans les filières ES et S, alors que, dans le même temps, les sciences économiques et sociales restent cantonnées à la filière ES. Il le remercie de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La question de l'introduction des sciences économiques et sociales en tant qu'enseignement facultatif dans les séries scientifique et littéraire ne pourra être envisagée que dans le cadre d'une réflexion globale sur l'organisation des études au lycée et le rôle des enseignements dans chaque série. S'agissant plus particulièrement de l'enseignement des sciences économiques et sociales et de sa traduction dans les manuels scolaires, le ministre de l'éducation nationale a installé le 5 février 2008 une commission d'audit présidée par M. Roger Guesnerie, professeur au Collège de France. Cet audit doit permettre une analyse objective et impartiale qui est réclamée tant par les enseignants de la discipline que par les différents acteurs du monde économique : elle doit aboutir à un état des lieux de l'enseignement actuel des sciences économiques et sociales et faire des propositions précises d'améliorations dans ce domaine. À l'issue de cette réflexion, le ministre définira dans le courant de l'année 2008-2009, les orientations qu'il aura retenues.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23707

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4330

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7190